Communiqué de presse

Vouillé, le 26 novembre 2021

Session 79
Future Chambre Interdépartementale et Axes stratégiques de communication

Ce jour, s'est tenue la session de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, dont la deuxième partie était ouverte à l'ensemble des structures professionnelles agricoles du département pour évoquer la mise en œuvre d'un projet collectif de communication de fond sur l'agriculture, tout en ré-évoquant la communication de crise vécue dernièrement au travers du dossier des retenues de substitution sur le bassin de la Sèvre-Niortaise.

Après avoir présenté et soumis au vote, le budget de la future Chambre interdépartementale de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres, qui verra le jour début 2022, chaque service a présenté les projets et orientations stratégiques jusqu'à la fin du mandat, axés sur :

- l'accompagnement des agricultures, des filières et des territoires
- la reconnaissance de l'agriculture, à sa juste place
- la transition agro-écologique

Fortes de ses 171 agents, la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres et la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime se mettent en marche pour mettre en œuvre le Contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 signé hier à Paris avec le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, tout en gardant la richesse des identités politiques départementales et en renforçant l'ancrage local de proximité.

La communication est un des domaines stratégiques prioritaires, sur lequel le Président a souhaité insister ce jour, avec l'intervention d'un consultant extérieur spécialisé en communication de crise et événementiel.

Riches, nombreux et chargés d'émotions, les échanges entre professionnels et représentants du monde agricole, ont permis d'avoir un débat posé et profond, sur les derniers événements médiatisés de destruction d'outils de production des agriculteurs irrigants.

Les représentants de la Confédération Paysanne au niveau départemental, ont réaffirmé la position de leur syndicat qui a cautionné le saccage de ces outils de travail, tout en indiquant qu'ils ne souhaitaient pas rester dans les divergences de points de vue.

Ceci étant, les représentants de la coopération agricole, de la MSA, des Cumas, des assurances agricoles, des centres de gestion, ainsi que les autres syndicats agricoles se sont montrés déçus et scandalisés par ces positions.

Malgré tout, le Président de la coopérative de l'eau en a appelé au dialogue car c'est la seule issue pour que ces projets soient reconnus à leurs justes valeurs : préservation des équilibres dans les usages de l'eau, prise en compte du réchauffement climatique, diversification des agricultures au profit des territoires et de l'emploi et préservation des milieux…

En conclusion, la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres a lu une motion* qui a été votée à une très large majorité, condamnant à nouveau les dégradations de Cram-Chaban et réaffirmant son engagement dans le projet innovant des réserves de substitution sur le bassin de la Sèvre-Niortaise.

*(*motion en pièce jointe)*

--*-*-*-*